



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JUILLET 2026

OBJET : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE ARKÉMA – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

L'an deux mille vingt-six et le seize Juillet à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle du Conseil Municipal, Hôtel de ville de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN,
sous la présidence de
Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. BERTRAND Philippe – Mme HOUNKPE Akouavi – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith – M. FAVIER Bernard – M. DELAHAYE Guy – Mme RABELLINO Chrystel – M. GRANIER Gérald – Mme PIOZIN Patricia – Mme PEREZ Claire – Mme POLEVAIA Iana – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme LEGENDRE Émilie – M. BONNET Jean-Luc – Mme DELATTRE Laetitia – M. AOUADI Moussadek – Mme ANSELMO Anaïs – M. PESSIN Jean-François – M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – Mme OBELISCO Francine – M. BERBECHÉ Michel – M. JULIEN Guillaume.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme BAGUE Amandine a donné procuration à Mme CARMONA Édith
M. DE SOUSA DIAS Joey a donné procuration à Mme PEREZ Claire
M. SCHWENCK Lucas a donné procuration à M. FAVIER Bernard
M. BLANC Philippe a donné procuration à M. BONNET Jean-Luc



Mme HOUNKPE Akouavi a été désignée secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 16 Juillet 2026.
Délibération N° DM_20260716N087

OBJET : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE ARKÉMA – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, suite au courrier de la Préfecture concernant la composition de la Commission de Suivi de Site ARKÉMA, et en complément de la délibération en date du 07 Avril 2026 désignant un délégué titulaire, il convient de procéder aux désignations suivantes :

- 1 membre suppléant au sein du collège "Élus des collectivités territoriales ou d'EPCI",
- 2 membres titulaires et 2 membres suppléants au sein du collège "Riverains",
- 1 membre titulaire et 1 membre suppléant au sein du collège "Riverains" représentant le centre de vol à voile.

Il précise que les membres de la commission sont nommés pour 5 ans et doit se réunir au moins une fois par an ou sur demande d'au moins trois membres du bureau.

Il soumet à l'Assemblée les candidatures suivantes :

- Romaric GIACOMINO ⇒ membre suppléant au sein du collège "Élus des collectivités territoriales ou d'EPCI",
- Michel CHAMBERLAN et Patrick HORION ⇒ membres titulaires, au sein du collège "Riverains"
Delphine FIGUIÈRE ET Julien BAGUE ⇒ membres suppléants au sein du collège "Riverains"
- René GALVEZ ⇒ membre titulaire au sein du collège "Riverains" représentant le centre de vol à voile
Gérard COMBE ⇒ membre suppléant au sein du collège "Riverains" représentant le centre de vol à voile.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

➤ **DESIGNE** les représentants suivants :

- Romaric GIACOMINO ⇒ membre suppléant au sein du collège "Élus des collectivités territoriales ou d'EPCI",
- Michel CHAMBERLAN et Patrick HORION ⇒ membres titulaires, au sein du collège "Riverains"
Delphine FIGUIÈRE ET Julien BAGUE ⇒ membres suppléants au sein du collège "Riverains"
- René GALVEZ ⇒ membre titulaire au sein du collège "Riverains" représentant le centre de vol à voile
Gérard COMBE ⇒ membre suppléant au sein du collège "Riverains" représentant le centre de vol à voile.

PUBLIEE LE : T ☒ NT ☐ NOMENCLATURE N° : 5-3	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-ET-UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  Philippe BERTRAND	La secrétaire de séance,  Akouavi HOUNKPE
--	---	--